



Union  
syndicale  
**Solidaires**

**SYNDICAT UNIFIÉ**  
Agir pour construire !



Nantes, le 29 juin 2010

## CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE

# HORAIRES DES AGENCES LA DIRECTION VEUT IMPOSER SON DICTAT

Depuis l'annonce par la direction de vouloir retarder les fermetures des agences jusqu'à 19h, la position de l'intersyndicale n'a pas changé. Nous sommes unanimes, les propositions de la direction sont injustes, inappropriées et illégitimes, donc irrecevables.

Son argument majeur ne repose que sur des suppositions : une fermeture tardive permettrait, virtuellement, un apport de PNB supplémentaire, certes pas dans l'immédiat, comme elle aime à le souligner, mais peut être dans quelques années. Sa proposition d'ouverture des agences le jeudi après midi accroît déjà considérablement l'amplitude de l'activité commerciale, et semble être largement suffisante au regard des horaires pratiqués par la concurrence.

Pour les organisations syndicales, travailler plus tard ne servirait à rien. La CEBPL est en bonne santé économique et financière. Les excellents résultats de 2009 comme les prévisions de 2010 sont là pour le confirmer. D'autres, en Caisse d'Epargne, s'y sont cassés les dents et ont rebroussé chemin. Aujourd'hui, aucune caisse régionale ne ferme ses agences après 18h.

### **Les grandes lignes du projet de la direction :**

- **un schéma général avec une fermeture de toutes les agences (y compris celles unipersonnelles) à 18h30 et débauche prévue à 18h40.**
- **un schéma conquête avec ouverture d'une vingtaine d'agences (190 salariés) fermant à 19h00, débauche prévue à 19h10.**
- **un élargissement de la pause méridienne qui induira encore plus d'heures de travail non reconnues.**
- **la suppression de la réunion du jeudi au profit d'un brief quotidien.**

***Pire encore, l'accord proposé aux organisations syndicales prévoit des mesures d'exception pour les agences situées en zone commerciale, ainsi que la possibilité d'augmenter le nombre d'agences du schéma conquête sur simple consultation du Comité d'Entreprise ; la direction aura, alors, toute latitude pour procéder à une généralisation progressive des fermetures à 19 heures.***

Les réunions de négociations se sont résumées à un dialogue de sourds. Tous les arguments développés par l'intersyndicale pour conserver les horaires actuels ont été balayés par la direction qui tente un passage en force.

F.Destailleur, représentante de la direction, est restée inflexible face aux dommages collatéraux qui affecteraient les conditions de travail et la vie privée des salariés.

## **SEULE UNE MOBILISATION MASSIVE DU PERSONNEL PEUT FAIRE RECULER LA DIRECTION.**

- Aussi, des militants syndicaux se déplaceront dans les agences pendant toute la période estivale pour échanger avec vous et répondre à vos interrogations. Ils vous inviteront à signer une pétition qui démontrera votre hostilité à prolonger vos horaires de travail le soir.
- Dès la rentrée, les organisations syndicales organiseront des assemblées générales décentralisées qui décideront des actions à mener.

Sans une mobilisation massive des salariés, les nouveaux horaires s'appliqueront dès le mois d'octobre.

**Ne cédon pas au chantage à la fermeture d'agences ou aux licenciements. Montrons-leur que nous sommes toujours debout et que toute atteinte à notre vie privée sera sévèrement sanctionnée.**